

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

<u>Présents</u>: Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Patrick LANNES, Florian GUZDEK,

Absents excusés ayant donné procuration: Thierry SEGARRA absent excusé procuration Christine MALET, Serge CIVIL absent excusé procuration Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL absente excusée procuration Sandrine RABASSE, Patrice PASTOU absent excusé procuration Nicolas BARTHE, Isabelle OSTERSTOCK absente excusée procuration Aurélie PASTOR BARNEOUD, Fabrice SCHORDING absent excusé procuration Rudy KLEIN

Absents: Jean-Charles FESQUET, Fabien BATLLE

Secrétaire de séance : Sandrine RABASSE

Nicolas BARTHE remercie l'assemblée et le public d'être présent, et procède à l'appel uninominal des élus. Le quorum étant atteint, Sandrine RABASSE est désignée secrétaire de séance.

INFORMATION

1 – Présentation des actions du Conseil Municipal des Enfants

Nicolas BARTHE souhaite la bienvenue au Conseil Municipal des Enfants et, au nom des élus de la ville, les remercie de leur présence et les félicite pour leur élection. Il leur rappelle, qu'ils ont une mission particulière celle de représenter les enfants de Toulouges. Il remercie également Hélène GODET et Stéphanie GOMEZ pour leur encadrement.

Il rappelle que la Ville est très attentive à leur implication, car ils représentent l'avenir. Il précise que la ville porte une très grande attention aux enfants de ses écoles, à ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils vont devenir. Ils sont l'image même de la citoyenneté de Toulouges. Il demande au conseil municipal de les applaudir pour les encourager.

Comme les élus, ils vont présenter un programme sur lequel, ils se sont engagés, et ce soir, de manière officielle, ils le présentent aux élus de la ville.

Stéphanie GOMEZ : « Ils vont d'abord se présenter et présenteront leur programme en suivant. »

Les enfants se présentent à tour à tour et proposent leur programme défini selon 4 thématiques :

ENVIRONNEMENT

- Plus de végétation dans Toulouges, pour avoir plus d'ombre, notamment dans le parc de la Maison du citoyen
- > Abri pour les oiseaux dans les arbres du village
- > Opération de nettoyage dans la ville
- > Récupérateur d'eau dans le village pour arroser les espaces publics du village

2024/495 NB

SECURITE

- Danger pour traverser devant le Parc de Clairfont : ajouter un passage piéton
- > Rendre la rue de l'église entièrement piétonne
- Verbalisation des fumeurs devant l'école
- > Limitation à 30 Km/h dans tout le village
- > Panneaux pour signaler les passages piétons près des écoles
- > Ecole privée Sainte Marie : le chemin en terre est très compliqué et boueux
- Repeindre les passages piétons et en ajouter au niveau du rond-point de la sortie de Toulouges après le pont en bois en prolongeant pour rejoindre la piste cyclable à l'avenue Julien Panchot à Perpignan

SOLIDARITE / RENCONTRES

- Organiser une ou deux collectes avec l'association COUP D'POUCE
- > Rencontres intergénérationnelles : rencontre avec un CME d'un autre village

MIEUX VIVRE

- > Plus de poubelles dans Toulouges
- > Ajouter de nouveaux bancs dans la ville et dans la cour de l'école
- Médiathèque : Avoir une collection plus importante pour les enfants de 10 ans

L'assemblée municipale les applaudit.

Stéphanie GOMEZ: « Tous ces projets sont les projets des enfants. Nous avons listé ensemble et les avons catégorisés, afin que cela soit plus facile. Nous allons envoyer cette liste à monsieur le maire, Laurent LOPEZ et François TIXADOR, pour la validation de quelques-uns. C'est d'ailleurs la question que l'on m'a posée: Est-ce qu'au moins un va aboutir? Oui bien sûr et même plusieurs. »

Nicolas BARTHE: « Vos préoccupations sont aussi celles des adultes. Vous collez parfaitement à ce que les Toulougiens et Toulougiennes nous demandent. Ce qu'il ressort de votre travail, c'est l'environnement et sa prise en compte, qui est l'héritage de notre ville, qui est une ville verte, avec notre parc de Clairfont, et notre mobilier urbain qui est tourné vers l'environnement. Je vois que cela vous préoccupe et nous sommes sur la même ligne de conduite. J'ai retenu également des points importants : la sécurisation des écoles. C'est très important de sécuriser les passages piétons aux abords des écoles. Vous avez raison.

Aussi comme l'a dit Stéphanie GOMEZ, nous avons aussi débuté notre mandat avec beaucoup de résolutions, et on s'aperçoit, que nous ne ferons peut-être pas 100 % de nos engagements mais peut-être 90 %. C'est également votre cas, vous allez faire des propositions, vous allez choisir les plus importantes. Vous allez également apprendre que derrière chaque proposition, il y a un budget, il y a un financement et tous ensemble, nous choisirons les projets les plus importants. Nous tenons à ce que vos propositions soient portées. Vos prédécesseurs ont porté beaucoup de projets que vous avez vu éclore : les bancs, la jardinière située à l'entrée de l'école. Ce sont des projets qui ont été portés par vos prédécesseurs. Vous avez de bonnes idées, vous avez bien travaillé, nous sommes très fiers de vous, et nous vous accompagnerons, afin que vous puissiez réaliser le maximum d'opérations. »

Stéphanie, Hélène, avez-vous, vous-même des actions prioritaires ? »

Stéphanie GOMEZ: « Les collectes pour l'association COUP D'POUCE sont des actions qui leur tiennent à cœur. Nous avons déjà débuté ces actions l'an dernier. Je pense que cette année, nous allons essayer d'en réaliser plusieurs. Les rencontres intergénérationnelles sont des actions intéressantes, puisque nouvelles. Avec le CME nous n'en avons jamais réalisées. Cela se fait par le

biais de l'A.L.S.H. L'ombre, la végétation, le nettoyage de la nature sont également des projets importants. »

Aurélie PASTOR-BARNEOUD: « Alors pour l'instant, je pense que le souhait qu'a formulé Daphné est assez réalisable. Et j'aimerai vous poser la question tour à tour, quel est votre style de littérature préféré? Je fais partie des élus qui s'occupent entre autres de la médiathèque, nous passons des commandes régulières et peut-être la prochaine commande, nous pourrions la focaliser sur la littérature pour les enfants de 10-11 ans. »

Stéphanie GOMEZ : « Nous pourrions y travailler lors d'une prochaine réunion. »

Aurélie PASTOR-BARNEOUD: « Oui, est-ce que vous aimez plutôt des romans fantastiques, des enquêtes, des mangas, des revues scientifiques? Nous guider sur vos goûts. Peut-être avez-vous un livre ou deux de prédilection que l'on ne connaît pas. Si vous nous faîtes une proposition, cela nous intéresse et cela sera facile à faire. »

Le conseil municipal remercie et applaudit le Conseil Municipal des Enfants.

Nicolas BARTHE demande à l'assemblée de débuter par l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2024, reçu lors de l'envoi de la convocation.

Laurent LOPEZ: « J'ai une demande de précision qui s'adresse à Patrick LANNES. Concernant la délibération n°2024/09/03, il semblerait que ce soit peu audible par les services « on lit la mention contre le travail du dimanche par conséquent s'abstiendra au moment du vote. Est-ce que Patrick LANNES pourrait préciser le motif de l'abstention? » Laurent LOPEZ répète sa question.

Patrick LANNES: « Je me suis abstenu par principe. Je suis contre le travail le dimanche. C'est un principe personnel. C'est pour cela que je me suis abstenu. »

Laurent LOPEZ: « Pour que cela soit clair, vous êtes contre l'ouverture du dimanche de Parfums et Fantaisies, Rose Bonbon, et tous les petits commerces, car cela ne concerne pas les grandes surfaces. C'est bien cela ? » pas de réponse

« Aussi le 4 décembre 2023, vous étiez présent au conseil municipal et sur la même délibération, vous avez voté pour. Est-ce-que vous pourriez nous expliquer ce changement soudain, ou alors est-ce que c'est parce que les questions ont été écrites par les deux candidats « Europe Ecologie Les Verts » aux dernières élections départementales qui sont présents depuis le dernier conseil ? »

Patrick LANNES: « Non. »

Laurent LOPEZ : « Ce n'est donc pas une idéologie. Je vous remercie. »

Les précisions étant faites, le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024 est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Ne soulevant aucune question, ce dernier est approuvé par 24 voix et 1 abstention, Florian GUZDEK, compte tenu de son absence à cette séance.

Nicolas BARTHE demande aux élus s'ils ont des questions sur la décision qu'il a prise dans le cadre de ses délégations, et énumérée ci-dessous :

Décision n°2024/33 : Un contrat de maintenance a été signé avec la SAS JVS MAIRISTEM, pour les logiciels Infinity Millésime, et concernant les régies : Téléalarme, repas à domicile, les produits communaux, les loyers du CCAS et les loyers des Parkings Cô. Le montant annuel s'élève à 2 578.50 € H.T, pour une durée de 3 ans.

Avant de débuter l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée son accord pour rajouter les points supplémentaires suivants :

- Opération Espace France 98 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du programme de DETR 2024
- Opération Espace France 98 Demande de subvention auprès du conseil départemental des Pyrénées-Orientales au titre du programme de l'Aide à l'Investissement Territorial" – Année 2024
- Bureaux de vote Emplacements modifies

Vote pour à l'unanimité pour ajouter ces dossiers au chapitre des Questions Diverses.

ORDRE DU JOUR

I / ADMINISTRATION GENERALE

1 - Recensement 2025 - Désignation d'un coordonnateur communal et d'un coordonnateur suppléant

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal doit désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Ce coordonnateur sera désigné parmi les agents de la commune de Toulouges.

Ce coordonnateur, en tant que fonctionnaire territorial de la collectivité pourra être rémunéré selon l'une des modalités suivantes :

- Agent déchargé d'une partie de ses fonctions, il conserve sa rémunération habituelle;
- Agent bénéficiant de repos compensateurs en contrepartie des heures consacrées au recensement :
- Agent rémunéré en heures complémentaires et/ou supplémentaires dans le respect des limites réglementaires.

Le conseil municipal doit également désigner un coordonnateur suppléant, qui sera recruté, en qualité de contractuel, pour assister le coordonnateur dans sa mission. Vote pour à l'unanimité.

2 - Parc de Clairfont - Approbation du règlement intérieur

Nicolas BARTHE expose à l'Assemblée que l'ouverture du parc de Clairfont au public participe à la qualité du cadre de vie et répond aux besoins de détente, de loisirs et promenades.

Il rappelle que par délibération n°2015/09/08, le conseil municipal dans sa séance du 1er septembre 2015, a approuvé le règlement intérieur du parc de Clairfont.

Également, par délibération n°2019/11/01 du 27 novembre 2019, et à la suite de l'installation d'un espace de restauration dans le parc, le conseil municipal a validé l'avenant n°1 du règlement. Cette modification portait sur les modalités suivantes :

- Modification de l'article 2 Accès
- Modification de l'article 4 Tenue du public
- Suppression de l'article 12 Circulation planches à roulettes, rollers
- Modification de l'article 13 Circulation des véhicules autorisés dans le parc
- Suppression de l'article 15 Stationnement

NB

Aujourd'hui, il indique qu'il s'agit d'actualiser ce règlement, compte tenu des différentes évolutions de ces dernières années (parcours d'accrobranche, 2nd espace de restauration...), ceci afin de préserver l'ordre public, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens dans le parc.

Il indique que

- les horaires sont rappelées
- le besoin de réservation pour les photos est formalisé
- l'interdiction des chiens est maintenu

Il rappelle que tout cela est fait pour donner un encadrement précis à ce parc, afin de le protéger et définir aussi la circulation des véhicules. En effet, il a été constaté que beaucoup de véhicules entraient et sortaient. Il fait mention d'un secteur proposé, interdit au public, ceci afin de conserver ce lieu.

Patrick LANNES: « Vous autorisez les pique-niques »

Nicolas BARTHE: « Dès le début de notre mandat, nous avons clairement autorisé les pique-niques, car il y avait beaucoup de demandes. Nous autorisons les anniversaires. Ce que nous interdisons en revanche c'est l'installation de tables, de chaises. Nous ne pouvons aller au parc de Clairfont, qu'avec une nappe posée au sol. Je trouvai dommage de ne pas autoriser un enfant à fêter son anniversaire dans un si beau cadre »

Florian GUZDEK : « Il y a des platanes dans le parc, y-a-t-il eu une étude qui a été faite pour savoir si des arbres étaient malades, pour éviter tout accident. »

François TIXADOR: « Un diagnostic a été fait, il y a 3 ans et cette année un nouveau diagnostic a été réalisé à la suite de la sécheresse. Comme vous avez pu le voir, nous avons dû abattre de nombreux arbres, uniquement ceux qui étaient malades. Pour le parcours accrobranche, dans le cadre de la concession de cet espace ludique, c'est le gérant de l'animation qui a obligation de réaliser un diagnostic des arbres utilisés.

Il nous le transmet en suivant. Donc c'est contrôlé. Nous avons abattu trois gros chênes, nous avons attendu le dernier moment, ils étaient toujours secs au mois de juin, habitués à avoir l'eau au pied. Concernant la rangée de platanes située à proximité du collège, nous avons élagué mais pas abattu de platane »

Vote pour à l'unanimité.

II / FINANCES

Nicolas BARTHE introduit son propos, en rappelant que la commune a récupéré la compétence voirie de Perpignan Méditerranée Métropole, depuis le 1^{er} janvier 2023. Ainsi, tout ce qui passe en dessus et en dessous de la voirie permet à la ville de récupérer une redevance d'occupation du domaine public, excepté pour les voiries déclarées d'intérêt communautaire.

Les redevances d'occupation du domaine public (RODP) figurent parmi les recettes afférentes à cette compétence. Il y a donc lieu à ce que la commune en perçoive le bénéfice pour les voiries qui relèvent de leur compétence.

1 – Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de télécommunications

Ainsi, les redevances pour les ouvrages et installations de communications électroniques hors installations radioélectriques (pylônes, antenne de téléphonie mobile, armoires techniques) sont dues chaque année par les opérateurs.

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, et considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif relatif à la redevance d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications comme suit :

.Artères aériennes : 19.929 Km x 64.36 € = 1 282.63 € arrondi à 1 283.00 € .Artères souterraines : 97.067 Km x 48.27 € = 4 685.42 € arrondi 4 685.00 €

.Emprises au sol: 9.03 m² x 32.18 € = 290.59 € arrondi à 291.00 €

Soit pour ORANGE coût estimé à 6 259.00 €.

Monsieur le maire demande à l'assemblée d'autoriser l'encaissement de la RODP pour les réseaux de télécommunications sur le budget principal 2024.

Vote pour à l'unanimité.

2 – Redevance permanente d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (R. O. D. P)

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour autoriser l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il précise que les tarifs de la RODP sont fixés dans la loi, articles R.233-105 du code général des collectivités territoriales. Les concessionnaires transmettent les éléments de périmètre de l'année N-1. Ils s'appliquent chaque année et est révisé sur indice de l'ingénierie.

Il explique que la redevance permanente est calculée comme suit :

RODP Réseaux électriques = (0.381 x population – 1 204) € x 1.5617 (Pour les communes dont la population est supérieure à 5 000 habitants et inférieure ou égale à 20 000 habitants.

Soit = $(0.381 \times 7469 - 1204)$ € x 1.5617 = 2 564.00 €

De plus, il explique que pour la RODP provisoire, par décret n°2015-334 du 25 mars 2015, les collectivités ont la possibilité d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux. Il s'agit d'un forfait qui correspond à 10% du montant de la RODP. Cette redevance a été instaurée par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. Aussi, pour 2024, le montant de la RODP provisoire s'élève à 256 €.

Cependant, il informe l'assemblée que le décret n°2023-797 du 18 août 2023 a modifié certaines dispositions concernant le calcul des RODP et notamment la RODP provisoire passe à 20% du plafond de la RODP permanente. Ce taux sera applicable à l'année n+1.

Enfin, il informe le conseil municipal les linéaires de réseaux ne rentrent pas en compte dans le calcul du plafond de la RODP mais dans la répartition entre % des voies communales et voies d'intérêt communautaire. La longueur de l'ensemble des réseaux de distribution d'électricité est de 108 672 m pour la commune de Toulouges. Il convient de fixer le ratio qui s'appliquera l'année suivante.

Il propose donc de fixer le ratio à 100%.

Vote pour à l'unanimité.

NB

3 – Approbation de la redevance permanente d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz

Conformément à la réglementation en vigueur, monsieur le maire précise que par courrier en date du 20 septembre 2024, Gaz Réseau Distribution de France a informé la commune du versement d'un montant de 1 215.00 € pour la redevance RODP, conformément à l'article R.2333-114 du code général des collectivités territoriales, modifié par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour autoriser l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Vote pour à l'unanimité.

III / URBANISME

1 – Approbation de l'enquête publique et déclassement de la voie entrée du parking Halle des Sports Jean Torondell et du Parc de Clairfont par le rond-point de la RD 39 intersection RD 612 A

Eric GARAVINI : « Dossier qui concerne l'enquête publique de déclassement concernant la voie située devant la Jardinerie NATUR'INNOV. Il s'agit d'un dossier que le conseil connaît déjà, dans la mesure où le 6 mai 2024, nous avons approuvé le déclassement de cette section de voie communale.

Monsieur le maire a pris en suivant un arrêté pour prononcer ce déclassement qui nécessitait une enquête publique. Le commissaire enquêteur a été désigné et l'enquête publique a eu lieu cet été du 19 août 2024 au 2 septembre 2024, soit une durée de 15 jours.

Dans le cadre de cette enquête publique, pour fermer la voie qui coupe une piste cyclable, volet sécurité très important, 3 personnes ont donné leur avis :

- Monsieur Michel GAILLARD, à titre personnel et qui est aujourd'hui présent dans la salle
- le groupe Europe Ecologie Les Verts
- les services de l'État

Ces 3 avis tous, dans le même sens, à savoir, que cette fermeture serait favorable à bien des égards et notamment du point de vue sécuritaire.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et celui-ci est favorable au déclassement de cette voie.

Aujourd'hui, nous sommes à la fin du processus, l'enquête publique est terminée et le conseil municipal doit approuver cette enquête publique et décider de fermer cette voie d'accès sur la base des conclusions du commissaire enquêteur. »

Vote pour à l'unanimité.

2 – Lancement de l'enquête publique portant sur la désaffectation et le déclassement de la parcelle AV 90

Eric GARAVINI: « Nous restons dans le cadre de l'enquête publique. Cette fois, un dossier très important, un dossier structurant pour la ville. Le dossier Z5 que vous connaissez, également puisque nous en avons parlé lors du conseil municipal du 17 juin 2024.

Il s'agit d'un projet qui enroule :

NB

- les Bureaux du Parc avec le stade situé au fond du Parc de Clairfont
- le bassin de rétention
- le terrain situé en entrée de ville et en prolongement des Bureaux du Parc

Il s'agit d'une seule parcelle et qu'il faut, dans le cadre de l'opération à venir, scinder, afin que soient établies les différentes formalités pour que ce projet voit le jour.

D'un côté, nous avons sur le terrain situé en fond du parc de Clairfont, un complexe de padel et foot à 5, via un bail emphytéotique administratif. Au milieu, nous avons le bassin de rétention, qui va accueillir le terrain de sport, et au bout, un bâtiment commercial, qui va être créé dans le prolongement des Bureaux du Parc.

Pour ce faire, la commune doit lancer une enquête publique, objet du propos de la présente délibération. Ainsi la délibération porte sur la désaffectation et le déclassement de la parcelle AV 90. »

Patrick LANNES: « Dans cette troisième partie, ce bâtiment servira à quoi ? »

Eric GARAVINI: « Aujourd'hui, le porteur, la société ELECTRUM envisage de faire des commerces, des bureaux. Cela est encore à l'étude. C'est un bâtiment d'entrée de ville qui est aujourd'hui à l'étude. Le porteur de projet devra trouver des personnes intéressées pour s'installer dans ces bureaux. Nous sommes plus dans la continuité du Bureaux du Parc et en toute logique cela sera plus des bureaux, donc du tertiaire. Nous sommes très attentifs à ce qui va se passer. Le porteur du projet nous tiendra informé de ce qui se passera. »

Nicolas BARTHE: « Nous travaillons sur une extension de naturopole. Nous avons 4 bâtiments dénommés Les Bureaux du Parc et avec le porteur du projet, nous sommes sur l'extension des Bureaux du Parc. Nous sommes au début du projet, nous déclassons. Ce qui est certain, il y aura beaucoup de bureaux, puisqu'il s'agit d'une zone destinée à accueillir du tertiaire. Après si des commerces amènent de la vie dans ce secteur, cela peut être une bonne chose. »

Patrick LANNES: « Cela peut faire concurrence avec LA DISTILLERIE. C'est quand même un gros projet. »

Eric GARAVINI: « Concurrence oui, sur le papier. Après nous veillons à ce que notre projet du centreville, ne souffre pas d'autres projets ailleurs. Cela peut être aussi des projets complémentaires. Nous pouvons envisager sur le projet de la Distillerie : des corners et des commerçants, et pour celui-ci des bureaux. Je ne pense pas qu'il faille opposer les deux projets. Je les vois plus comme des projets indépendants et qui peuvent être complémentaires. Dans tous les cas, nous y veillerons, c'est notre charge. »

Patrick LANNES: « Ce n'est pas de l'opposition, c'est de la prudence. »

Nicolas BARTHE : « Il y a plein de commerces qui peuvent s'installer sur le lieu là, qui seront sûrement en complémentarité avec Les Bureaux du Parc. Aujourd'hui, le nom des commerces, nous ne les avons pas. »

Eric GARAVINI : « Pour rebondir sur les propos de monsieur le maire, les commerces ne seront pas forcément des commerces de bouche : effectivement un commerce bancaire. Il peut y avoir différents types de commerce : bancaire, assurance... »

Nicolas BARTHE: « Même s'il s'agit d'une entrée de ville, cela va amener quelque chose qui fera vivre le lieu. Cela peut être intéressant puisque nous sommes proches du collège, il y a beaucoup de bureaux aux alentours. Le lieu va vivre avec un espace vert ouvert au public dont le thème est l'activité physique et sportive. Dès que nous connaîtrons les enseignes des commerces, des bureaux, nous les communiquerons. »

Patrick LANNES: « Concernant l'enquête publique, elle va durer 15 jours, c'est un délai normal? »

Eric GARAVINI: « Pourquoi devrait-elle durer plus longtemps? Cela ne suffit pas? »

Patrick LANNES: « Quand aura-t-elle lieu? »

Eric GARAVINI: « Il faut que nous la lancions, et après c'est le commissaire enquêteur qui fixera une date. Il faut d'abord trouver un commissaire enquêteur. Pour terminer, il s'agit d'un dossier que nous avons présenté au sous-préfet. Nous l'avons accueilli le 9 octobre dernier, et nous lui avons bien sûr présenté ce projet structurant pour la ville, et même au-delà de la ville, du département. Il a été très attentif à ce projet, nous lui avons également présenté la Distillerie. Il suit de près ce projet qui s'inscrit parfaitement dans le cadre du développement sportif de la ville. Les services de l'État sont avec nous. »

Nicolas BARTHE: « C'est un projet que nous avons présenté au conseil municipal, il y a un peu moins d'un an. C'est toujours le même esprit. Ce que le conseil municipal n'a pas vu, c'est l'Espace France 98. Il y aura 13 000 m², ouvert au public, pour pratiquer du sport, de la marche, se promener. Les enfants du collège François Mitterrand auront un stade à proximité, il y aura du fitness. Je vous propose de nous réunir, pour évoquer dans le détail ce projet. »

Eric GARAVINI : « Le plan était en pièce jointe à la convocation. Sur le plan était identifié 3 secteurs. »

Nicolas BARTHE : « C'est un bel endroit de verdure, je pense qu'il sera apprécié des toulougiens. Il fera une entrée de ville verte, accueillante, basée sur le sport et le loisir. »

Eric GARAVINI : « Je vous propose donc d'autoriser monsieur le maire à lancer l'enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement de la parcelle AV 90. »

Vote pour à l'unanimité.

3 – Approbation de la mise en place d'un contrat de prêt à usage ou commodat avec l'association Rayon d'Or

Eric GARAVINI précise qu'il s'agit d'une délibération en lien avec l'environnement et la sauvegarde de l'apiculture. Les élus sont très attentifs à l'environnement.

Eric GARAVINI explique à l'Assemblée que la commune de Toulouges a été sollicitée par l'association « Rayon d'Or pour la sauvegarde de l'apiculture », pour une mise à disposition de parcelles communales.

Cette mise à disposition s'établira sur la base d'une convention de prêt à usage ou commodat, entre la commune et l'association, et permettra à cette dernière d'améliorer la situation de l'apiculture sur notre territoire.

En effet, la situation est très défavorable à cause de :

- .la sécheresse continue depuis plus de deux et son impact sur la végétation
- la prolifération du frelon asiatique
- .la forte pression du Varroa, parasite pour lequel aucun traitement efficace existe

3 parcelles communales ont été identifiées : AS 05, AS 06 et AS 07, situées au chemin des vignes, limitrophes entre Toulouges et Perpignan, pour accueillir les missions de l'association.

Ce commodat sera consenti à titre gratuit pour une durée de 1 an à partir de la signature de la convention et sera renouvelable pour une durée de 3 ans, sans pouvoir excéder 4 ans.

2024/503 NB

Nicolas BARTHE: « Nous avons rencontré monsieur Dominique CHINAL, président de l'association Rayon d'Or. Comme nous nous sommes opposés au projet Las Palabas, il y a des terres qui vont pouvoir vivre et dans ce projet, nous avons 3 parcelles arborées entretenues par la commune. Nous avons donc décidé de les mettre à disposition de Monsieur CHINAL. Son association préserve les abeilles et il va installer des ruches. Il va pouvoir les élever. Il est accompagné d'un chercheur qui sélectionne avec les arbres. Ce sont des terrains arborés, ils vont rajouter une biodiversité qui est favorable à l'abeille. Ils vont investir ces terrains, installer des ruches.

Aussi, nous pouvons être fiers : car nous nous sommes opposés à la bétonisation d'un lieu et de là, nous l'avons rendu à la nature et surtout nous l'avons rendu à la biodiversité avec comme thématique, la sauvegarde des abeilles. Il s'agit d'un geste qui correspond à l'image de notre ville.

Je sais Patrick et Florian, que vous y êtes aussi attentifs, nous en avons parlé. Isabelle OSTERSTOCK avec l'Agenda 21 a suivi le projet. Belle action réalisée. »

Florian GUZDEK: « Pour les enfants des écoles de Toulouges, cela peut être aussi une sortie découverte, une sortie bio, pédagogique... »

Le conseil municipal doit valider cette convention et autoriser le maire à la signer.

Vote pour à l'unanimité.

IV / INTERCOMMUNALITE

1 – Déploiement des antennes de télérelevé des compteurs d'eau – Approbation des conventions d'occupation du domaine public entre la ville de Toulouges – La Catalane des Eaux / Eau Agglo – La Société BIRDZ

Nicolas BARTHE expose à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2024, la nouvelle délégation de service public pour l'eau potable et l'assainissement, a pris effet, au travers de la marque locale « Eau Agglo Perpignan Méditerranée ».

L'objectif principal de celle-ci est de réaliser des économies en réduisant la consommation d'eau de 3 millions de mètres cubes par an sur l'ensemble des 36 communes du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole.

Pour atteindre cet ambitieux objectif, plusieurs mesures sont envisagées, telles que la réduction des fuites et la mise en place de nouvelles ressources.

Cette initiative passe par le déploiement à grande échelle sur 3 ans, d'un réseau de télérelevé des compteurs d'eau, sur l'ensemble des 36 communes qui composent Perpignan Méditerranée Métropole, avec une mise en service complète prévue au 1er janvier 2027.

Le télérelevé offre l'opportunité à chaque abonné de devenir acteur de sa consommation. Le déploiement s'accompagne d'une communication spécifique invitant chaque abonné à activer son « espace personnel » dans l'agence en ligne, afin de bénéficier de tous les services du télérelevé, et pas seulement de la facturation au réel. Les services sont les suivants :

- . Le suivi des consommations journalières
- . Les alertes de consommations « anormales » paramétrables par l'abonné....

Les équipements utilisés pour le telérelevé respectent les règles de protection vis-à-vis des champs électromagnétiques définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S) et la commission de protection contre les rayonnements non-ionisants (ICNIRP). Pour fonctionner, les compteurs communicants font appels à une technologie de communication radio qui émet 2 fois par jour des

messages brefs (d'une durée inférieure à 2 secondes) et s'inscrit dans les recommandations de la norme EN 13757 de l'AFNOR.

Ainsi dans ce cadre, la société BIRDZ, mandatée pour déployer et opérer ce réseau pendant la durée de la nouvelle délégation, devra implanter sur le territoire des équipements qui constitueront l'infrastructure de communication.

Ces équipements pourront être de deux types :

- . Les passerelles de télérelevé qui font le lien entre le réseau Lorawan pour la réception des données des compteurs, et le réseau 4G pour l'envoi des données vers les serveurs du service des eaux
- . Les relais qui permettent de répéter le signal d'un compteur non ou mal capté du fait de son environnement (regard profond, plaque en métal...)

Il précise que cet équipement est situé sur le toit du château d'eau, et que le montant de la redevance est de 500 € H.T / an.

Ainsi, pour ce faire, la ville de Toulouges doit valider :

. Une convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de passerelles de télérelevé qui définit les modalités techniques et financières

Une convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de relais pour le télérelevé

Ces conventions seront entre la ville de Toulouges – La Catalane des Eaux – Eau Agglo – BIRDZ.

Patrick LANNES: « Y-aura-t-il des contrôles? »

Nicolas BARTHE: « Cela est validé par l'OMS, et cela s'inscrit dans les recommandations de la FNOR. »

François TIXADOR: « Dans l'article 12, il est précisé qu'il prenne en charge toute la partie maintenance. »

Vote pour à l'unanimité.

2 – Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Occitanie sur la délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif au cours des exercices 2017 et suivants

Nicolas BARTHE: « Nous savons ce qu'est la chambre régionale des comptes depuis 2021. Quelques mois après notre élection, nous avons eu la visite d'un magistrat de la Cour des comptes qui a fait un contrôle sur le bilan 2014-2020. Qui s'est avéré peu reluisant. Et chaque année, nous sommes interrogés par le magistrat de la Cour des comptes qui nous demande de réaliser des points de progrès sur la gestion de la ville, et qui est très attentif. Donc la chambre régionale des comptes, nous commençons à maîtriser. »

Nicolas BARTHE expose à l'assemblée que par courrier en date du 9 juillet 2024, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, a transmis la délibération du conseil de communauté du 24 juin 2024 approuvant le rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif au cours des exercices 2017 et suivants.

2024/505 NB

Par courriel en date du 15 juillet 2024, la Chambre Régionale des Comptes a notifié à l'ensemble des communes membres ce rapport en les invitant à l'inscrire à l'ordre du jour de leur prochaine séance.

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

Nicolas BARTHE: « La chambre régionale des comptes a rendu fin juillet 2024 un rapport définitif sur la DSP de l'eau potable et de l'assainissement collectif. La CRC a examiné le contrat de concession basé sur l'eau potable et l'assainissement collectif délégué à une société privée VEOLIA. Ce contrat vise à unifier les services d'eau à l'échelle de la communauté urbaine, remplaçant un système morcelé, car sur 36 communes, 14 étaient en régie, et le reste était déjà en DSP, et il y avait plusieurs interlocuteurs. Il y avait plusieurs sociétés qui travaillaient sur des communes différentes. Les communes qui étaient en régie, souffraient et la présidence à enrayer une DSP pour uniformiser le service de l'eau, afin que tous les citoyens de notre Communauté Urbaine est le même interlocuteur par rapport à l'Eau et à l'Assainissement. »

Patrick LANNES: « Où en est-on de la gestion des fuites? »

Nicolas BARTHE: « Je fais un bref rappel, en 2020, nous demandons un rapport à la Régie des Eaux qui nous fait remonter que le rendement s'élève à 60 %, car nous avions beaucoup de réseaux fuyards, de vieux réseaux. D'ailleurs cela me permet de vous annoncer que la première étape du chantier de la Distillerie va commencer par les réseaux du pluvial, les réseaux d'assainissement et les réseaux d'eau. On ne pouvait pas faire quelque chose de flamboyant et laisser en dessous tout vétuste. Nous avons préféré, mettre une grosse partie de l'investissement sous les tapis, pour avoir une bonne base. Nous en avons profité de rénover cet espace en commençant par les réseaux humides.

Cela commence le 30 octobre 2024.

Patrick, effectivement lors de notre élection, il y avait 60 % de rendement. Cela n'était pas possible, d'autant plus que nous avons un relief de ville qui n'est pas très compliqué. J'ai convoqué la Régie des Eaux de Perpignan Méditerranée Métropole, je leur ai demandé un diagnostic et de commencer à travailler, pour arriver à 75 %.

Aujourd'hui, nous sommes à 75 %, après un gros travail de la Régie des Eaux qui a sous-traité. Elle est passé par la SAUR pour commencer à répondre au travail que je lui avais confié, c'est-à-dire d'augmenter ce rendement de façon qu'il se rapproche le plus de 75 % à 80 %.

Après, nous avons connu ce basculement avec la DSP avec la Catalane des Eaux Véolia, où, ils se sont engagés, et cela fait partie d'un point important de la chambre régionale, à se rapprocher des 90 % de rendement. Là, il faudra être attentif sur plusieurs points :

- qu'ils respectent les accords c'est-à-dire que l'on gagne en rendement. Les derniers chiffres font état d'environ 75 %. Je suis assez satisfait pour le moment, les agents sont sur place. Ils font un travail de recherche.

Je vais laisser passer Noël, et nous ferons un point d'étape avec eux, pour savoir si le rendement a dépassé les 75 %

- le prix de l'eau, c'est la base. Ils se sont engagés à ce qu'il n'y ait pas de forte augmentation. Il y aura une augmentation classique. Nous devons être très vigilant sur le prix de l'eau qui doit être en lien avec l'investissement.

Nous avons donc deux combats. Nous devons les pousser à investir et pour cela, il faut les contrôler. Il faut également défendre un prix de l'eau acceptable. Nous sommes actuellement 4,42 € /m³. Nous faisons partie des communes dont le prix n'a pas augmenté et a même baissé par rapport à la régie.

Nous avons mis en avant les deux recommandations de la CRC:

- régularisation dans les meilleurs délais de la reprise de compétence relative à la défense extérieure contre l'incendie. Il fallait donc modifier les statuts de la communauté urbaine. C'est partiellement mis en œuvre.

- vigilance, dès cette année, en plein exercice du droit de contrôle permanent – exécution technique et financière. »

Patrick LANNES: « Au niveau de la maîtrise de la consommation, où en sommes-nous? »

Nicolas BARTHE: « Depuis 1 an, nous avions réussi à avoir moins de 20 % de la consommation. Cette année, nous avons un peu augmenter, mais nous remarquons, qu'il y a toujours une prise de conscience de l'usager sur l'économie de l'eau. Elle a démarré l'année dernière avec toute la sensibilisation de l'État et des institutions pour contraindre à faire attention à l'eau, qui est devenue une ressource naturelle, pour nous, rare. Il faut être vigilant. Nous avons des usagers qui font attention, comme la commune. »

Le conseil municipal en prend acte.

3 – SYM Perpignan Méditerranée – Approbation du rapport d'activité 2023

Laurent LOPEZ expose à l'Assemblée que par courriel en date du 23 septembre 2024, le SYM Pyrénées Méditerranée a transmis son rapport d'activité 2023 ainsi que son compte administratif arrêté par son comité syndical.

Ainsi, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale seront entendus.

Laurent LOPEZ: « Le SYM Perpignan Méditerranée est notre fournisseur de repas pour les écoles maternelles et élémentaires. Nous sommes adhérents depuis 2023, comme la commune d'Estagel. En 2024, deux nouvelles communes ont adhéré.

Le SYM a plusieurs compétences :

- Transport Groupement d'entreprises constitué de 4 opérateurs de transports :
- GEP VIDAL (Kéolis)
- Autocars Pagès (Kéolis)
- P.O.A (Pyrénées-Orientales Autocars)
- Evasion catalane

Pour un montant de 2 579 101,34 € H.T, pour 4 ans maximum

- Restauration: La société Elior pour la restauration scolaire élémentaire et préélémentaire et les structures de petite enfance. La société Guy Barboteu restauration pour les personnes âgées et dépendantes. L'accord cadre est d'un montant estimé total sur 4 ans de 26 600 000 € HT.
- Animation: gérée en gestion directe et fait l'objet de nombreux partenariats: la Chambre d'Agriculture et le programme alimentaire territorial, le CIVAM Bio 66, l'association IDA 66, l'association Slow Food, les Toques Blanches du Roussillon et d'Occitanie. Le SYM P-M fait également appel à des intervenants extérieurs. La compétence Animation représente une dépense d'environ 100 000 € tous les ans

La structure de SYM, chaque adhérent désigne deux délégués : pour Toulouges : Stéphanie GOMEZ et moi-même. Ces délégués sont répartis dans le bureau syndical présidé par son président Robert

NB

RAYNAUD et des vice-présidents, et 12 délégués, dont je fais partie, et des groupes de travail, et des commissions dont celle des finances dont je fais aussi partie, et celle de la restauration – transport, dont Stéphanie GOMEZ fait partie.

Toutes les réunions de bureaux et comités syndicaux qui ont eu lieu en 2023, sont répertoriées dans ce rapport.

Contrairement à l'UDSIS où nous n'avons eu aucune réunion à part l'AG d'installation et très peu d'informations.

En page 9, figurent les moyens humains et matériels : 14 agents, 1 siège administratif et une flotte automobile.

Nous avons la liste des différentes réunions des commissions.

Concernant la partie financière, nous avons l'évolution des finances du SYM, qui se portent très bien. Il dégage chaque année un excédent d'environ 400 000 €. La partie restauration dégage un excédent très important mais qui compense la partie transport qui est déficitaire depuis quelques années.

C'est pour cela, comme Stéphanie GOMEZ l'avait expliqué, les classes avaient droit à deux transports, mais certains lieux ont été supprimés. Le SYM ne prend en charge que les transports sur les villes appartenant à Perpignan Méditerranée. Le choix a été fait de réduire ce déficit transport. Lors du dernier comité syndical, cela est en train de s'équilibrer. La commission transport doit réaliser une étude pour savoir s'ils vont pouvoir remettre des communes comme Collioure, qui était très demandée, pour les sorties scolaires.

La section d'investissement : pour le moment, il y a eu très peu d'investissement. Se profile à l'étude, la faisabilité de construire une cuisine centrale vers le marché de gros. C'est une décision qui nous concernera, nous l'évoquerons, quand ils auront pris une décision. Compte tenu de finances, cela semble faisable. Rien n'est pour le moment décidé. Des réflexions sont en cours.

Concernant les aides aux communes : nous sommes concernés, puisque Toulouges a bénéficié d'une aide financière lorsque nous sommes passés en self, c'est d'ailleurs pour cela qu'il figure sur la plaque d'inauguration.

Toutes les orientations budgétaires qui ont été décidées et tous les marchés attribués figurent en page 15 du rapport. »

Patrick LANNES: « Est-ce-que la commune est satisfaite? »

Laurent LOPEZ : « Nous avons tous les avis. Au niveau de la logistique et de l'accompagnement des structures, nous sommes satisfaits. Ils sont très à l'écoute. Il y a eu des nécessaires adaptations.

Dans l'ensemble, je n'ai pas eu de retours négatifs. Nous avons fait une réunion avec le SYM, où quelques parents étaient présents, il n'y a pas eu de remarques particulières ce jour-là. Nous avons eu une remarque concernant la rapidité des repas pour certains. Cela a été modifié avec les animateurs. Il y a un roulement qui s'est installé. Ce ne sont pas toujours les mêmes élèves qui passent en premier ou en dernier. Dans l'ensemble, je pense que les gens sont plutôt satisfaits. »

Stéphanie GOMEZ: « Le retour qui revient souvent, est plus de diversité. Un problème de quantité a été également évoqué, nous y travaillons avec le SYM, car ils sont à l'écoute. Comme Laurent LOPEZ l'a évoqué, nous avons des commissions -menus qui sont organisées très régulièrement. La commune y participe toujours pour faire retour sur ce qui est apprécié des enfants et ce qui l'est moins. Ils sont à l'écoute, ils entendent. Le prochain gros travail, c'est le gaspillage. »

Laurent LOPEZ: « Concernant le gaspillage, un travail a été mené. On nous a montré des exemples, ils ont formé notre personnel au restaurant scolaire.

Il y a plusieurs formules : Petite faim, grande faim. Quand l'élève arrive, il prend une pastille qui identifie cela. Les portions seront ainsi adaptées à l'appétit de l'enfant.

Il y a aussi des portions différentes sur ce qu'ils prennent en entrée. Un travail important a été réalisé aussi avec les animateurs, pour expliquer aux enfants de prendre vraiment ce qu'ils ont envie de manger et éviter de jeter. D'après ce que nous disent les agents, il y a un gros effort, il y a moins de nourriture qui est jetée. »

La commune prend acte du rapport.

V / COMMANDE PUBLIQUE

1 – Lancement de la procédure de concession de travaux valant autorisation d'occupation domaniale pour la conception, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective

Laurent LOPEZ explique que la Loi APER de mars 2023 Loi d'Accélération de Production d'Energies Renouvelables, impose par son article 40, et rend obligatoire l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur des parkings existants de plus de 1 500 m² avec une couverture de plus de 50 %. Dans de nombreux parkings de supermarchés, cela a été fait ou cela est en cours de réalisation.

Il précise que la commune travaille depuis 2 ans sur ce dossier pour savoir quel type Toulouges peut mettre en place pour construire ces ombrières.

Laurent LOPEZ expose à l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre de ses ambitions en termes de développement des énergies renouvelables sur son territoire, les élus ont décidé de déployer un projet de production d'énergie photovoltaïque sur son patrimoine.

Ce projet consiste en la mise en exploitation d'unités de production d'énergie photovoltaïque, sur les toitures et/ou en ombrières dans le cadre d'opérations d'autoconsommation collective.

Pour ce faire, la commune envisage de conclure un contrat de concession en application des dispositions du code de la commande publique, tendant à externaliser le financement, la conception, l'installation, l'exploitation et l'entretien-maintenance des unités de production d'énergie à un opérateur externe. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'optimisation de la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire.

Dans ces conditions, différents modes de gestion qui ont été étudiés sont récapitulés dans le tableau suivant

2024/509

NB

MONTAGE ENVISAGE	ANALYSE		
Maîtrise d'ouvrage publique	Non retenu afin d'éviter une mobilisation financière trop importante de la commune et un portage d'opération complexe notamment en termes de ressources humaines compte tenu de la technicité de l'opération		
Convention d'occupation du domaine public	Non retenu car la commune souhaite pouvoir utiliser l'énergie produite en autoconsommation et donc le montage est juridiquement fragile. En effet, le risque serait fort que celui-ci soit requalifié en marché public en raison précisément de la part d'autoconsommation		
Création d'une société d'économie mixte à opération unique	Montage trop lourd car obligation juridique pour chaque membre portage avec les partenaires du projet de créer d'abord une société qui aurait ensuite pris des participations dans la société opératrice collective		
Contrat de concession	Il s'agit d'un bon équilibre dans la mesure où ce montage permettra à la commune de réaliser cette opération d'autoconsommation collective dans un souci d'exemplarité, sans grever les finances publiques puisque l'investissement sera porté par le concessionnaire exploitant		

Le recours à une concession est ressorti comme la solution la plus adaptée au projet, car elle permet la mise en place d'un contrat unique générateur d'économie d'échelle qui fait supporter les investissements, les travaux et l'exploitation à l'opérateur. La concession permet également de décider de l'utilisation de l'électricité produite, d'une part pour l'autoconsommation individuelle avec exonération de taxes et TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité), d'autre part pour la fourniture sans mise en concurrence pour un acheteur public.

La production d'électricité solaire issue des toitures et/ou ombrières bénéficiera aux bâtiments communaux et le solde sera revendu à EDF.

Sur le plan financier, le concessionnaire financera à ses frais et risques, l'intégralité des investissements à réaliser dans le cadre du contrat de concession et se rémunérera exclusivement sur le montant de la redevance versée par l'autorité concédante et telles que prévues au présent contrat. Il assurera le risque d'exploitation au regard de ses engagements de performance énergétique prévus au contrat et ce pendant toute la durée du contrat à compter de la mise en service des installations. A défaut d'atteinte de ces objectifs, le concessionnaire sera redevable des Malus au contrat.

Afin de permettre au concessionnaire d'amortir ses investissements, il est envisagé une concession d'une durée de 22 ans.

Le montant estimatif de ce contrat de concession s'élève à 1 million d'euros sur 22 années. Par suite, la procédure de passation de cette concession fera l'objet d'une publicité au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ou bien d'une publicité dans un journal d'annonces légales.

Le lancement de la procédure sera marqué par l'envoi à la publication de l'avis de concession dès que la présente délibération aura un caractère exécutoire

NΒ

Ainsi, il sera proposé au conseil municipal d'approuver le lancement de la procédure de passation d'un contrat de concession de travaux valant autorisation d'occupation domaniale pour la conception, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective, et d'autoriser le maire à lancer la procédure de passation.

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-4 et suivants, et le Code de la commande publique, et notamment les articles L.3120-1, L.3121-1 et suivants,

Considérant que la volonté de la commune de promouvoir l'exemplarité en matière de transition écologique et ainsi développer les installations nécessaires à la production d'énergies renouvelables dédiées à l'autoconsommation collective.

Considérant qu'il appartient à la commune en tant qu'autorité concédante de lancer la procédure de passation du contrat de concession envisagé

Patrick LANNES: « Quelle sera la superficie prévue? »

Laurent LOPEZ: « Il n'y a pas de superficie prévue, puisque c'est une demande de concession. Cela dépendra des réponses des opérateurs. En revanche ce qui sera demandé dans le contrat de concession, c'est de ne pas en mettre du côté du Parking Est (côté entrée de la salle), car les arbres étant trop grands, nous ne pouvons pas les couper. La place maximale sera sur le côté Serradell, tout en respectant les règles d'urbanisme, et également côté route de Canohès, où les arbres sont petits. »

Patrick LANNES: « Y-a-t-il d'autres endroits d'implantation? »

Laurent LOPEZ : « Il y a également, comme nous l'avions déjà évoqué, le parking du collège François Mitterrand. Au départ la SPL Perpignan Méditerranée avec la Communauté Urbaine devait en être en charge, et PMM a décidé de ne pas poursuivre le projet car pas suffisant rentable. »

Patrick LANNES: « Se sera donc intéressant pour la commune! »

Laurent LOPEZ: « La première étude réalisée avec l'AREC: nous allons à titre d'exemple payée une redevance de 20 000 €, mais la première année, la commune va faire une économie de 30 000 €. Donc c'est rentable. Sur une première étude, sur l'ensemble de la concession de 22 ans, avec le prix de l'électricité qu'ils ont lissé, en projetant une augmentation régulière, la commune serait bénéficiaire d'environ 1 million d'euros, sur 22 ans. Après il ne s'agit pas uniquement d'une question financière. Nous sommes d'accord pour dire qu'écologiquement c'est bénéfique. »

Eric BOSQUE: « Est-ce que l'électricité est stockée? »

Laurent LOPEZ: « Non, mais peut-être qu'un fournisseur qui répondra à la concession va proposer de mettre des batteries. Mais vu du prix actuel des batteries, cela semble compliqué. Il y a un autre dispositif qui commence à être mis en place, pour ceux qui ont des batteries individuelles, mais je ne suis pas sûr que pour une structure comme cela, ça existe: C'est ce qu'on appelle les batteries virtuelles. Il s'agit d'une société basée à Toulouse par exemple, qui achète et qui va fournir dans la journée, et du coup le soir, l'électricité que vous avez fournie, et stockée virtuellement chez eux. Ils vous la refournissent. Aujourd'hui, il s'agit de la présentation du dispositif que nous allons transmettre sur la plateforme. Nous verrons par la suite les réponses que nous ferons les différents opérateurs.

Nous avons déjà été contactés par plusieurs opérateurs auparavant. Nous avons donc décidé de nous entourer de personnes compétentes avec l'AREC, qui est habitué à ces marchés. »

Nicolas BARTHE remercie Laurent LOPEZ et les services pour la présentation et les recherches sur ce dossier. Il indique que cela fait deux ans qu'ils travaillent dessus. Nicolas BARTHE précise que la difficulté d'un tel dossier c'est que les techniques évoluent énormément comme le prix de l'électricité. Il s'agit du début, Toulouges ne pouvait pas passer à côté de cette opportunité et ce projet va être bénéfique pour la ville.

2024/511 NB

Vote pour à l'unanimité.

VI / SECURITE

1 – Police intercommunale – Approbation du renouvellement de la convention de coordination entre les polices municipales de Le Soler et de Toulouges et les forces de sécurité de l'Etat

Nicolas BARTHE rappelle à l'assemblée que par délibération n°2021/03/24, le conseil municipal, dans sa séance du 22 mars 2021, a approuvé la convention de mutualisation et de mise en commun entre les polices municipales de Le Soler et de Toulouges et les forces de sécurité de l'Etat.

Il rappelle qu'il s'agit d'une convention pluri-communale de mise en commun partielle des agents de police municipale, signée à l'origine le 10 mai 2021 entre les maires de Le Soler et de Toulouges, les agents des polices municipales de ces deux communes et les forces de sécurité de l'Etat ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire des deux communes.

Ainsi, dans ce cadre, cette convention de coordination a vocation de couvrir les interventions des agents de police municipale de mission de maintien de l'ordre. Cette convention, établie conformément aux dispositions des articles L.512-4 à L.512-7 du Code de la sécurité intérieure, précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

Cette convention était valable 1 an, renouvelable deux fois par tacite reconduction et pour une durée de 3 ans,

Il explique qu'aujourd'hui, cette convention est arrivée à échéance, et il est proposé au conseil municipal d'approuver son renouvellement pour une durée de 3 ans et d'autoriser le maire à la signer.

Nicolas BARTHE remercie Jean-Paul LEUTELLIER, délégué communal de la sécurité, qui suit également la police municipale. Monsieur le maire indique que la PM de la ville est active, Toulouges étant une ville traversante qui a besoin de sécurité. Il félicite les agents de ce service.

Patrick LANNES: « Pourquoi ne pas avoir conventionné avec Canohès? »

Nicolas BARTHE: « Au départ, Canohès a été la première ville démarchée, puisque la logique voulait que nous travaillions ensemble puisque les communes sont limitrophes. Lors du rendez-vous avec monsieur le maire, celui-ci a refusé cette collaboration, car qu'il ne souhaitait pas armer ses agents. Lorsque Toulouges met des agents sur la voie publique jusqu'à 2 heures du matin, nous les armons, car il faut qu'ils se protègent et qu'ils nous protègent. Aussi puisqu'il n'a pas voulu armer sa police municipale, nous nous sommes donc tournés vers Le Soler, ville qui a armé ses agents, suite à nos accords. Et quelques mois plus tard, j'ai pu voir les agents de la police municipale de Canohès armés, puisqu'elle s'est associée avec la ville de Pollestres. On ne peut pas laisser des agents de Police Municipale, en service la nuit, sans être armé.

Aujourd'hui, comme je suis fidèle, les gens qui me suivent au début, je les suis jusqu'au bout. Après pourquoi ne pas travailler sur une mutualisation avec plusieurs communes, mais en tout pour l'instant, Toulouges reste avec Le Soler. Notre collaboration avec eux se passe très bien, encore cet été, nous avons pu être présent sur le tard. Il y avait une amplitude horaire de 8h à 2h, présence sur la ville. Nous avons pu faire quelques tournées avec eux, et j'ai pu mesurer le travail qu'ils effectuaient la nuit, et surtout leur utilité pour les protéger. »

Vote pour à l'unanimité.

NB

VII / PERSONNEL

1 - Création d'emplois temporaires 2024/2025

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que tous les recrutements des emplois contractuels proposés s'effectuent –sauf référence contraire - par référence au 1^{er} échelon des grades désignés, correspondant à une rémunération sur l'indice brut 367 (indice majoré 366).

Les prévisions recensées correspondent aux besoins émis par les services pour le dernier trimestre 2024 et pour 2025 pour partie, et les renouvellements de contrats par semestres qui ne peuvent être conclus pour une année complète.

- . Contrat temporaire d'Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) sur le besoin de l'art L332-23 1° du CGFP un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois au cours d'une période de douze mois consécutifs.
- . Contrat temporaire d'Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) sur le besoin de l'art L332-23 2° du CGFP \rightarrow un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs.

> Petite enfance Education / Service Ecole maternelle Garderie

- 1 emploi d'agent social, pour ATA du 30/09/2024 au 06/07/25 à 8/35ème Garderie et complément Animation, école maternelle

> Police Municipale

- 1 emploi d'Adjoint technique - Agent de Surveillance de la Voie Publique pour ATA du 01/01/2025 au 30/06/2025 à 30/35ème

> Aménagement du territoire / Logistique et maintenance

- 1 emploi d'Adjoint technique pour ATA du 01/12/2024 au 31/05/2025 à 35/35ème
- 1 emploi d'Adjoint technique pour ASA du 01/06/2025 au 30/11/2025 à 35/35ème
 - > Recensement de la population
- 1 emploi coordonnateur suppléant Adjoint administratif au 1^{er} échelon, pour ASA du 01/12/2024 au 28/02/2025 à 35/35^{ème}

Vote pour à l'unanimité.

VIII / QUESTIONS DIVERSES

1 – Opération Espace France 98 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du programme de la DETR 2024 et auprès du Conseil Départemental au titre du programme Aide à l'Investissement Territorial - Année 2024

Nicolas BARTHE : « Il s'agit de délibération rajoutée à l'ordre du jour. Il s'agit de deux demandes de subventions :

- auprès de l'État au titre de la DETR 2024
- auprès du conseil départemental au titre de l'AIT 2024

Eric GARAVINI l'a évoqué, nous avons reçu le sous-préfet et lui avons présenté le projet. Ce projet est suivi par l'État depuis maintenant deux ans. Il ne s'agit pas d'un projet anodin, il attire l'intérêt de l'État, car notre département nécessite de créer de l'attractivité, de l'économie.

Cette opération s'intitule France 98 a reçu l'accord, car France 98 est une marque déposée, et soumise à autorisation donnée par 3 personnes : Didier DESCHAMPS, Laurent BLANC et Henri EMILE. France 98, cela nous dépasse, c'est le moment où la France s'est réunie, nous étions tous liés, il n'y avait plus

2024/513
NB

de communautés. Il y avait un esprit de solidarité, d'entraide, de joie. Cette philosophie colle avec notre ville, c'est pour cela que le lieu public qui est l'ancien bassin de rétention, va porter ce nom.

Il s'agit d'un terrain, pour le collège François Mitterrand, pour les associations. Toulouges manque de terrains. Le terrain situé au fond du parc est obsolète, il n'est plus praticable, notamment à cause de la sécheresse. Les associations ont besoin de terrain afin de s'entraîner, et d'avoir des conditions d'accueil qui soient bonnes.

Ce terrain ne sera pas fermé et la population pourra également l'utiliser. Il y aura un espace de street work out, des espaces de promenade. Il n'y aura pas d'accès voiture, il sera accessible uniquement à pied.

Cela va être un des seuls lieux en France qui porte ce nom de ce moment extraordinaire que nous avons tous vécu.

Aussi, nous sollicitons des demandes de subventions auprès de l'État et auprès du Conseil Départemental.

<u>DEPENSES</u>		RECETTES	
Travaux	189 100.00 €	Etat (DETR)	124 968.00 €
Travaux parking (parc Clairfont)	80 072.10 €	Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée	124 968.00 €
Eclairage	60 000.00 €	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (A.I.T)	23 000.00 €
Mission partielle esquisse	5 000.00 €	Autofinancement (20%)	68 236.10 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	5 000.00 €		
Etude hydraulique	2 000.00 €		
Montant Total H.T	341 172.10 €	Montant Total H.T	341 172.10 €

Florian GUZDEK: « Comme il est maintenant très compliqué d'avoir des subventions, est-ce que la commune peut avoir recours au mécénat? »

Eric GARAVINI: « C'est un domaine assez particulier, le mécénat c'est très encadré. Vu que l'État a été sollicité, je ne sais pas s'il serait opportun de l'ouvrir à des opérateurs privés. Se pose la question de l'encadrement juridique mais aussi d'avoir recours à des sociétés privées. »

François TIXADOR: « Il y a de nouvelles méthodes de mécénat qui se passe via des plates-formes, mais comme le dit Eric GARAVINI, la ville est plafonnée à 80 % d'aides publiques, pour l'instant nous ne l'avons pas utilisé. Lorsque du dernier conseil municipal, vous avez délibéré, dans le cadre des travaux qui auront lieu à l'Église, pour solliciter la fondation du Crédit Agricole. Pour d'autres projets culturels, il existe des plates-formes pour faire appel au mécénat. Pour cette opération France 98, et selon le plan de financement, nous n'en avons pas besoin. Pour l'opération de l'église, nous avons sollicité la Fondation du Patrimoine. »

Laurent LOPEZ expose les esquisses du projet.

Florian GUZDEK: « Et pour le stationnement? »

NB

Nicolas BARTHE: « Il y aura du stationnement aux Terrasses du Parc, au parking du collège. C'est un lieu de promenade. Il y a les pistes cyclables qui arrivent des deux côtés. »

Laurent LOPEZ: « Cela reste le transfert du stade actuel vers le bassin de rétention. Nous nous y sommes rendus, lors de la visite avec le sous-préfet, nous avions déjà d'ailleurs évoqué, la difficulté peut-être d'avoir à la sortie du collège François Mitterrand, un flux de circulation important. Nous y étions au moment de la rencontre avec Bruno BERTHET, cela s'est plutôt bien passé. La difficulté de circulation est au moment de l'entrée et de sortie du collège. Après il y a énormément de place de parking. »

Aurélie PASTOR-BARNEOUD : « Ce projet est très vertueux, car il n'y aura pas besoin d'irrigation. Le fait d'être situé sur un bassin de rétention, permettra à l'herbe de rester verte. »

Vote pour à l'unanimité.

Départ Bernard PAGES.

Nicolas BARTHE: « Nous avons également reçu la Région, qui est très enthousiaste pour ce projet. C'est un projet qui est regardé de très près par Madame DELGA et ses équipes. François TIXADOR et Guillaume BOUSQUET sont en relation avec le Cabinet de la présidence, puisqu'elle a un regard sur ce projet. Il est également regardé avec attention par les services de l'Etat. Nous délibérerons pour une demande de subvention à la région en 2025. »

3 - Bureaux de vote - Modification des emplacements

Laurent LOPEZ: « Nous avons reçu la semaine dernière une demande de la Préfecture, concernant les bureaux de vote. En effet, chaque année, nous devons confirmer les bureaux de vote, et à la suite des travaux de la Distillerie, la Salle des Aînés, la salle polyvalente, la Maison des Associations, les salles Taillefer et Berenger, ne seront plus disponibles. Certaines seront déclassées, d'autres seront en accès difficile à cause des travaux. Aussi, une étude a été menée avec les services et les élus. Nous vous proposons l'organisation suivante

- Bureau 1 Médiathèque Teresa REBULL Centralisateur
- Bureau 2 Salle des Fêtes
- Bureau 3 Médiathèque Teresa REBULL.
- Bureau 4 Médiathèque Teresa REBULL
- Bureau 5 Médiathèque Teresa REBULL
- Bureau 6 Ecole élémentaire (locaux plateau sportif)
- Bureau 7 Ecole élémentaire (locaux plateau sportif)

Cela fait 4 bureaux à la médiathèque, mais tout a été vu. L'entrée ne se fera pas par l'entrée de la médiathèque, mais par les portes de secours côté parking école. Ainsi, l'accès au bureau 1 et 3 se fera par une porte, celui des bureaux 4 et 5 par une autre porte. Cela est justement assez pratique, et les rayonnages serviront de séparateurs comme cela a été fait pour la manifestation Lez'Arts d'Automne. Les services de la médiathèque auront de grands draps pour cacher les livres et pour que cela soit esthétique. La circulation pourra se faire convenablement, et la sortie se fera par l'entrée de la médiathèque.

Les bureaux 6 et 7 seront situés à l'école élémentaire Jean Jaurès, pas dans les salles de classe pour ne pas déranger le fonctionnement des enseignants. Ils seront installés dans les deux salles situées sur le plateau sportif et utilisées par l'APET, l'association Club photo et le périscolaire.

L'avantage est que nous avons un grand parking entre la médiathèque et l'école élémentaire, et surtout, tout sera centralisé en un seul endroit. Tant qu'il y aura les travaux sur l'espace Abelanet, nous resterons sur ce dispositif.

NB

En ce qui concerne les panneaux électoraux, deux vont être changés. Ceux situés sur l'espace Abelanet seront transférés à la Maison du Citoyen, et ceux situés avenue Lavoisier seront transférés au stade. Les autres resteront à leur emplacement.

Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Nicolas BARTHE demande s'il y a des questions diverses.

Patrick LANNES: « Concernant le P.A.D.D, quand le débat aura-t-il lieu ? Et quand la commission urbanisme sera réunie ?»

Eric GARAVINI : « Il y aura une commission Urbanisme, nécessairement avant la fin de l'année. Ce que j'ai dit je le ferai. Le P.A.D.D sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission urbanisme. »

Nicolas BARTHE: « Ce sont de beaux projets. Les travaux de la Distillerie vont débuter le 30 octobre, avec les réseaux de pluvial, d'eau et d'assainissement. Tout ce qui est situé en-dessous de la chaussée. Les riverains seront prévenus par courrier. La commune va communiquer. »

Fin de séance 21h45

Le Maire,

- Sade

Nicolas BARTHE

Le Secrétaire de séance,

Sandrine RABASSE

Procès-verbal mis en ligne sur le site internet de la ville le 20/11/2024